

Communauté de Communes de la Vallée de la Coole

Séance du 09 Avril 2013

L'an deux mille treize et le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole s'est réuni dans la salle de la mairie de COUPETZ, sous la présidence de Monsieur Jean LACOURT, Président.

Date de la convocation : le 02 Avril 2013

Mr Jean-Marie ROSSIGNON est proposé secrétaire de séance.

Titulaires présents: Catherine DETHUNE, Pierre HUET, Pascal BIERI, Jean LACOURT, Pascal VANSANTBERGHE, Bernard MILLON, Dominique MILLON, Florence MAURY (Suppléante de Denise CACHIER), Sylvain ROGER, Anthony JEANSON, Jean-Marie ROSSIGNON, Sylvain OURY, Audrey SCHULLER (Suppléante de Francis ROLLET), Gisèle GREZ, Chantal FERRE, Ghislain CHEVALIER.

Suppléants présents: Luc MILLON, Laurence DETOUR, Pascal SONGY.

Excusés: Frédérique ORSINI, Denise CACHIER, Evelyne DIDON, Francis ROLLET, Claude SALLET, Patrice BIERI, Marc DEFORGE, Claudine BRULHART, Didier BOURGEOIS, Sandy DHEURLE, Muriel RENAULT, Christian SCHOENTGEN.

Ajout à l'ordre du jour :

ZDE avant Comptes rendus des réunions et commissions.

Approbation du Compte rendu de la réunion du 12 Mars 2013:

Résultat du vote :	Pour :	14/16
	Contre :	0/16
	Abstention :	2/16

AFFAIRES SCOLAIRES

La commission propose d'attribuer 100€ par classe de maternelle pour l'activité « Arts plastiques ».

Une rencontre a eu lieu entre le Président de la CCVC et le Conseil Général pour la mise en place des transports scolaires le mercredi matin dès la rentrée de septembre 2013.

La CCVC finance la formation BAFA pour un agent de l'école. Une formation « Gestes et Postures » destinée à tous les agents, aura lieu le 10 avril 2013.

Les investissements prévus pour l'école sont: l'installation d'un lave-mains dans la salle de cantine, la mise en place d'une ligne électrique pour le 3^{ème} four, l'acquisition de 2 tableaux blancs interactifs et un ordinateur pour la maternelle, ainsi qu'un photocopieur pour le primaire.

Cantine scolaire :

Délibération N° 15-2013 Convention constitutive de groupement de commandes-Repas de cantine scolaire

Le Président propose au conseil communautaire, en collaboration avec les Communautés de Communes du Mont de Noix, de la Guenelle et de la Vallée de la Craie, de lancer un appel d'offres afin de retenir un prestataire de repas pour les cantines scolaires des écoles des 4 collectivités, pour l'année scolaire 2013/2014.

Pour ce faire, il y a lieu de constituer un Groupement de Commandes pour l'achat de prestations de service, notamment la "Fourniture de repas en liaison froide pour les cantines scolaires des écoles" par le biais d'une convention entre les collectivités membres.

La Communauté de Communes de la Vallée de la Coole, représentée par son représentant légal, Monsieur Jean LACOURT, Président, est désignée par l'ensemble des Collectivités membres du groupement de commandes, comme Communauté de Communes Coordonnatrice dudit Groupement.

Cette convention cessera au terme des missions confiées et réalisées par la Collectivité Coordonnatrice et ne pourra être dénoncée par les Communautés de Communes membres, sauf cas de force majeure.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au groupement de commandes intercommunautaire ainsi constitué, accepte de prendre la responsabilité de Communauté de Communes Coordonnatrice et décide de signer cette convention.

<i>Résultat du vote:</i>	Pour:	16/16
	Contre:	0/16
	Abstention:	0/16

Délibération N° 16-2013 Désignation des membres de la commission d'Appel d'Offres-Repas de cantine scolaire

Vu la délibération n° 15-2013, créant le groupement de commandes intercommunautaire pour l'achat de prestations de service de « Fourniture de repas en liaison froide pour les cantines scolaires des écoles », entre les Communautés de Communes de la Vallée de la Coole, du Mont de Noix, de la Guenelle et de la Vallée de la Craie,

Il y a lieu de créer une commission d'appel d'offres spécifique à ce marché. Cette commission sera composée de membres de la Commission d'Appel d'Offres de chaque collectivité adhérente au groupement de commandes.

Pour constituer cette commission, il y a lieu de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole à la commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de nommer comme délégués à la commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, les personnes suivantes:

Titulaire : Mme Laurence DETOUR

Suppléant : Mr Pascal BIERI

Résultat du vote: Pour: 15/16
Contre: 0/16
Abstention: 1/16

COMPTE ADMINISTRATIF

Délibération N°09-2013 Vote du Compte administratif 2012

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre HUET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Jean LACOURT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Opérations de l'exercice	633 674.37	822 692.12	91 942.22	104 019.87	725 616.59	926 711.99
Résultat exercice 2012		189 017.75		12 077.65		201 095.40
Résultats clôture 2011		411 437.21		332 647.29		
Part investissement 2011						
TOTAUX CUMULES		600 454.96		344 724.94		945 179.90
Restes à réaliser			4 000.00			-4 000.00
RÉSULTATS DÉFINITIFS		600 454.96		344 724.94		941 179.90

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote: Pour: 14/15
Contre: 0/15
Abstention: 1/15

COMPTE DE GESTION

Délibération N°11-2013 Compte de gestion 2012

Le Conseil de Communauté accepte le compte de gestion du percepteur.

Résultat du vote: Pour: 16/16
Contre: 0/16
Abstention: 0/16

AFFECTATION DU RESULTAT

Délibération N° 10-2013 Affectation du résultat 2012

(sans reprise anticipée préalable et après vote du compte administratif)

Le conseil de communauté, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le compte administratif 2012, qui présente un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) d'un montant de **189 017.75 €**,

Constatant que la **section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global (hors restes à réaliser) de **12 077.65 €**,

Décide sur proposition du président, d'affecter au budget de l'exercice 2013 le résultat, comme suit:

Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement:	0 €
Report en section de fonctionnement: (Ligne 002 en recettes)	600 454.96 €
Report en section d'investissement: (Ligne 001 en recettes)	344 724.94 €
<i>Résultat du vote:</i>	
Pour:	15/16
Contre:	0/16
Abstention:	1/16

BUDGET PRIMITIF 2013

Le budget primitif 2013 a été présenté à l'assemblée.
La section d'investissement s'élève à 1 070 512.00 €.
La section de fonctionnement s'élève à 1 409 428.28 €.

Résultat du vote:

Pour:	15/16
Contre:	0/16
Abstention:	1/16

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Délibération N° 12-2013 Vote des taux des taxes directes locales.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2013, comme suit:

Taxe d'Habitation	10.75 %
Taxe Foncière (Bâti)	9.53 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	8.80 %
Cotisation Foncière des Entreprises	7.97 %
<i>Résultat du vote:</i>	
Pour:	15/16
Contre:	0/16
Abstention:	1/16

BUDGET (DIVERS)

Délibération N° 08-2013 Fixation de la part REOM 2013

Vu la délibération n° 28-2007 du 9 octobre 2007 instaurant la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
Vu la délibération n° 29-2007 du 13 novembre 2007, modifiée par la délibération n° 09-2012 du 10 avril 2012 fixant les modalités d'application de la REOM.
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, fixe la valeur de la part REOM pour l'année 2013 à **125 euros**, sous la forme d'un appel en Mai 2013.

Résultat du vote :

Pour :	16/16
Contre :	0/16
Abstention :	0/16

Délibération N° 17-2013 Adhésion au CLIC

Dans un souci d'amélioration de l'action sociale, la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole souhaite faciliter l'autonomie des seniors.

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) est un service de proximité destiné aux seniors et aux personnes âgées, et propose ses services dans les domaines suivants :

- maintien à domicile,
- recherche d'un établissement d'accueil,
- accompagnement dans les démarches administratives,
- vie sociale (associations, transports).

La commission budget propose d'adhérer au CLIC pour l'année 2013, à raison d'1€ par habitant.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au CLIC à raison d'1€ par habitant, et d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2013,

Résultat du vote :

Pour :	16/16
Contre :	0/16
Abstention :	0/16

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération N° 13-2013 Subventions aux associations Familles Rurales de la Vallée de la Coole.

Le Président expose à l'assemblée communautaire que les associations Familles Rurales de la Vallée de la Coole proposent aux familles, un accueil de mineurs les mercredis et une semaine à chaque petites vacances et un mois durant l'été. Ce service

a été mis en place en partenariat avec la CCVC. A cet effet, une directrice a été recrutée par les associations Familles Rurales sur la base de 14 heures hebdomadaires annualisées du 1^{er} janvier au 31 août 2013.

Afin de soutenir les associations dans leur démarche, la commission Budget propose de leur attribuer une subvention correspondant au salaire net versé à la directrice de l'ALSH, plus les charges patronales correspondantes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de confirmer l'attribution d'une subvention correspondant au salaire net versé à la directrice de l'ALSH, plus les charges patronales correspondantes pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2013.

Résultat du vote : Pour : 16/16
Contre : 0/16
Abstention : 0/16

Délibération N° 14-2013 Subventions aux associations

Le Président expose à l'assemblée communautaire que lors de la présentation du budget primitif 2013, des subventions ont été accordées à plusieurs associations.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de confirmer l'attribution des subventions suivantes:

- la somme de 200.00€ pour l'association Récréaire-Coole,
- la somme de 50.00€ pour la Prévention Routière,
- les associations Familles Rurales d'Ecury/5 villages de la Coole et de Coole-Faux percevront :
 - *une subvention d'un montant de 930.00€ au titre de l'année 2012,
 - *une subvention correspondant au salaire net versé à la directrice de l'ALSH, plus les charges patronales correspondantes, conformément à la délibération n° 13-2013 du 09 avril 2013.

Résultat du vote : Pour : 16/16
Contre : 0/16
Abstention : 0/16

ZDE

Le gouvernement a voté une loi le 11 mars 2013, invalidant toutes les ZDE pour lever tous freins au développement de l'éolien sur le territoire. L'extension de la ZDE de Faux-Vésigneul nécessite l'accord des autres collectivités pour l'ajout de 3 nouvelles éoliennes sur la commune en plus des 12 machines initialement prévues.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET COMMISSIONS

Néant.

QUESTIONS DIVERSES

La boulangerie Baudet d'Ecury sur Coole a adressé un courrier de remerciements à la CCVC pour la subvention qui leur a été attribuée.

Prochaines réunions:

- * Commission Communication Interco : Mardi 23 Avril à 20h30 à St Germain la Ville
 - * Commission Environnement Interco : Jeudi 25 Avril à 20h30 à Togny aux Boeufs
 - * Commission Scolaire : Jeudi 02 Mai à 20h30 à l'école
 - * Commission Gymnase (+ CAO) : Mardi 07 Mai à 20h30 à l'école
 - * Commission Syndicats interco (SDIS) : Jeudi 16 Mai à 20h00 à Mairy sur Marne
 - * Commission Scolaire interco : Mardi 21 Mai à 20h30 à Togny aux Boeufs
- La prochaine Assemblée plénière est fixée au Mardi 14 Mai 2013 à 20h30 à Coupetz.